

NOTES.

Voir 1° l'article *Visite épiscopale* dans la "Discipline."

2° Les circulaires 109, 18 février 1882 et 131, 2 février 1885, sur le choix, la liste et les procureurs des parrains de confirmation.

(a) Le 15, office à 8h. Départ à midi pour S. Eleuthère. Le 16, coucher à S. Alexandre, d'où l'on part le 17 à 9h. A. M. pour S. Antonin, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2h. P. M.

(b) Le 29, office à 8 h. Départ à 11h. pour Ste Perpétue, courte station à S. Benoit.

(c) Le 1 juillet, office à 8h. Diner à Ste Perpétue. Départ à midi et demi pour S. Aubert.

(d) Le 7, office à 8h. A midi, départ de l'Archevêque avec le Curé et un autre prêtre pour S. Marcel. Le personnel de la visite se rendra au Cap S. Ignace dans l'après midi du même jour. Le 8, office à 8h. et départ à 1h. pour Ste Apolline.

(e) Le 9, office à 6½h. Départ à 8h. de Ste Apolline pour le Cap S. Ignace, où l'ouverture de la visite aura lieu à 3h. P. M.

(f) Le , office à 8h. Traversée au premier moment favorable.

(g) Le 12, tout comme la veille.

(h) Le 13, messe de la confirmation à 7h. l'Archevêque partira vers 9h. A. M. pour aller à N. D. du Saint Rosaire en visite particulière.